

COMMUNE DE MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE
Département du Doubs

Séance de conseil municipal du 03 février 2026
A 20h

Convocation : 29 janvier 2026

Président de séance : CORNE Patrick

Secrétaire de séance : PETITJEAN Danielle

Conseillers présents :

CORNE Patrick ; GROSJEAN Michel ; CASANOVA Marie-Françoise ;
GALLARDO José ; JEANNIN Mauricette ; ORMAUX Jean ; POMARO Marie-Ange ;
PETITJEAN Danielle ; JANIER-DUBRY Catherine ; BECOULET Bernard ;
TANGUY Jean-François ; STADLER Jean-Charles ; ROUSSEL Frédéric ;
DEVILLERS Martial ; GUILLON Nadia ; BAILLY Pascale ; SCHERRER Stéphanie ;
KOZIURA Jérôme ; COLLOT Christine

Conseillers absents :

Ordre du jour :

1. Comptes Financiers Uniques 2025 : budget général et budget forêt
2. PLUi : avis sur le projet sur à l'arrêt en conseil communautaire du 11/12/2025
3. Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).
4. Création budget annexe : concessions cimetière
5. Personnel communal : augmentation horaire poste contractuel ATSEM
6. Tarif de location salle polyvalente pour l'activité Yoga de Mme SCHNEIDER, kinésithérapeute

01- COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Madame CASANOVA Marie-Françoise, adjointe aux finances, informe le conseil municipal que les traditionnels compte administratif (produit par l'ordonnateur, la mairie) et compte de gestion (établi par le Trésorier) sont remplacés, à compter de l'exercice 2025, par un Compte Financier Unique (fusion du compte administratif et du compte de gestion).

La procédure étant nouvelle, des problèmes techniques de mise en place empêchent le vote du CFU mis à l'ordre du jour de la présente séance. La question est par conséquent ajournée et sera réexaminée lors de la prochaine séance de conseil municipal.

02- P.L.U.I : AVIS SUR LE PROJET

M. Michel GROSJEAN, adjoint, rappelle au conseil municipal l'état d'avancement de l'élaboration du PLUi. Le projet a été arrêté en conseil communautaire du 11 décembre 2025. Suite à cette délibération, les conseils municipaux sont appelés à rendre un avis sur ce projet, et ce dans un délai de 3 mois, soit avant le 12 mars 2026. Avant de délibérer sur cette question, M. GROSJEAN fait une présentation des caractéristiques principales du projet.

Après cette présentation, le conseil municipal, par 19 voix pour, rend un avis favorable au projet de PLUi.

03-AUTORISATION AU MAIRE, D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DE ¼ DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

Comme chaque début d'année, le conseil municipal est sollicité pour autoriser le maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement (dépenses nouvelles) à hauteur du ¼ du budget de l'année précédente ; et ce pour faire face à une éventuelle dépense d'investissement nouvelle qui interviendrait avant le vote du budget primitif 2026 au mois d'avril 2026.

Après délibération, le conseil municipal, par 19 voix pour, autorise le maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur des montants proposés ci-dessous (colonne « autorisation ¼ maxi »).

BUDGET GENERAL

Chapitres	Budget 2025	Autorisation ¼ maxi	Crédits reportés (pour info)
204 – Subv. d'équipement versées	90 300,00	22 575,00	8 000,00
21 – Immobilisations corporelles	460 255,00	115 060,00	44 030,00

Détail du chapitre 21 :

Compte	Budget 2025	Autorisation ¼ maxi	Crédits reportés
2111 – terrains nus	21 200,00	5 300,00	
2116 – cimetière	16 000,00	4 000,00	
2128 – aménagement de terrains	13 300,00	3 325,00	
21311 – Hôtel de ville	110 700,00	27 675,00	35 570,00
21312 – bâtiments scolaires	107 590,00	26 897,00	8 460,00
21318 – autres bâtiments publics	136 705,00	34 176,00	
21568 – autre matériel incendie et déf civile	2 750,00	687,00	
215741 – Install matériel cantines scolaires	16 810,00	4 200,00	
21578 – autre matériel technique	31 000,00	7 750,00	
21831 – matériel informatique scolaire	1 000,00	250,00	
21848 – autres matériel de bureau et mobilier	700,00	175,00	
2188 – autres immob corporelles	2 500,00	625,00	
TOTAL	460 255,00	115 060,00	44 030,00

BUDGET FORET

Compte	Budget 2025	Autorisation % maxi	Crédits reportés
Chapitre 21 – immobilisations corporelles 2117 – bois et forêts	21 510,00	5 300,00	3 500,00

04- CREATION BUDGET ANNEXE : CONCESSIONS CIMETIERE

Mme CASANOVA Marie-Françoise, adjointe chargée des finances, informe l'assemblée de l'obligation qui nous est faite par le Service de Gestion Comptable (SGC) de créer un budget annexe pour la construction et la vente des caveaux du cimetière. Cette activité est considérée comme un service public industriel et commercial (SPIC), assujetti à la TVA.

Les caveaux concernés sont ceux construits par la commune et non encore vendus aux particuliers :

1. 2 caveaux 2 places construits en 2021 et non encore vendus : tarif initial de 1 100€ la construction
2. Constructions réalisées en 2025 :
 - 9 caveaux 2 places construits en 2025
 - 1 caveau 4 places construit en 2025
 - 8 emplacements pleine terre, construits en 2025
3. Caveaux d'urnes non encore vendus :
 - 1 caveau d'urnes à droite
 - 9 caveaux d'urnes à gauche (construits en 2021)
4. Columbarium mural, 21 emplacements à vendre.

Après délibération, le conseil municipal, par 19 voix pour :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction M 57,

DÉCIDE la création du budget annexe relatif à aux concessions construites du cimetière et sera dénommé « budget annexe cimetière ». Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget de ce budget annexe.

05- PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION HORAIRE POSTE CONTRACTUEL D'ATSEM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des derniers changements dans le personnel communal de l'école : Mme Corinne GIRARDOT est en retraite progressive, à 50%, depuis le 1er janvier 2026. Les modalités de son remplacement ont été concertées avec les autres ATSEM, Virginie BIDAL-KELLER et Karen CLOIREC.

Dans la nouvelle organisation qui en découle, il est nécessaire d'augmenter le taux horaire de Mme CLOIREC :

- Ancienne situation : 25h hebdomadaires annualisées
- Nouvelle situation : 27h25 hebdomadaires annualisées, pour prendre en compte les heures de remplacement d'ATSEM et les heures de grand ménage.

Après délibération, le conseil municipal, par 19 voix pour :

- Accepte l'augmentation horaire du contrat à durée déterminée de Mme Karen CLOIREC,
- Charge le maire de signer le nouveau contrat jusqu'au terme du contrat en cours, soit le 31/10/2026.

**06- TARIFS DE LOCATION SALLE POLYVALENTE POUR L'ACTIVITE YOGA DE MME SCHNEIDER,
KINESITHERAPEUTE**

Référence :

Délibération n°29/2025 du 10/06/2025

M. le Maire rappelle au conseil la délibération du 10 juin dernier qui actait le principe d'établir une convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec Mme SCHNEIDER Eva, kinésithérapeute au cabinet médical à Marchaux-Chauffontaine, pour y dispenser des cours de yoga.

Après discussion avec Mme Schneider, M. le Maire propose au conseil municipal de fixer sa participation financière, en tant que professionnelle (et non dans le cadre associatif), à 300 € forfaitaire par an.

Après délibération, le conseil municipal, par 19 voix pour :

- Accepte le tarif proposé,
- Charge le maire de finaliser la convention et d'établir les titres de recettes annuels correspondants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.